



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, convoquée le quatrième jour du mois d'octobre deux mille vingt et un à 19 heures à la salle Phidélém-Harvey située au 20 rue Johan-Beetz.**

**Sont présents :** M. Martin Côté, maire  
M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1  
M. Sébastien L'écuyer, poste 2  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3  
M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**Aussi présente :** Mme Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière

**1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 21 h 16. Mme Myriam Lafleur fait fonction de secrétaire.

**2. Présences**

Constatation du quorum.

**3. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Maryse Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. le maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021
5. Acceptation des comptes
6. Résolution
  - a) Résolution 2021-10-04-01 concernant un contrat de services professionnels pour la mise aux normes des installations de traitement d'eaux usées
  - b) Résolution 2021-10-04-02 concernant un contrat de nettoyage des stations de pompes
  - c) Résolution 2021-10-04-03 concernant un contrat pour l'installation des compteurs d'eau
  - d) Résolution 2021-10-04-04 concernant un contrat pour la création d'un outil numérique
7. Affaires nouvelles
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la séance

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021**

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 soit adopté.

**5. Acceptation des comptes**

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Clément Tanguay, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2021 pour un montant de 83 761.45\$

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale, et moi, Myriam Lafleur, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M<sup>me</sup> Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière

## 6. Résolutions

### a) Résolution 2021-10-04-01 concernant un contrat de services professionnels pour la mise aux normes des installations de traitement d'eaux usées

Considérant que le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (Q-2, r.34.1) mentionne que toute municipalité qui exploite un réseau d'égout sans station d'épuration doit régulariser sa situation selon les modalités et délais prescrits à l'articles 30 du règlement;

Considérant que la municipalité de Baie-Johan-Beetz possède un ouvrage de type « dégrilleur » et que ce type d'ouvrage n'est pas une station d'épuration au sens du règlement;

Considérant la volonté de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz de mettre aux normes ses installations de traitement d'eaux usées;

Par conséquent, il est proposé par Sébastien l'Écuyer, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz octroie un contrat pour le devis d'appel d'offre de services professionnels et d'accompagnement dans le projet de traitement des eaux usées à Madame France Thibault, Ing. Expert conseil, pour un montant forfaitaire de 5 500\$ avant taxes.

### b) Résolution 2021-10-04-02 concernant un contrat de nettoyage des stations de pompage

Considérant le besoin de nettoyage annuel des stations de pompage;

Par conséquent, il est proposé par Clément Tanguay appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la municipalité octroi le contrat de nettoyage des stations de pompages à Gaumar Environnement au montant de 5 270\$ excluant les taxes applicables selon la soumission 2021-172 reçue en date du 24 septembre 2021.

### c) Résolution 2021-10-04-03 concernant un contrat pour l'installation des compteurs d'eau

Considérant le besoin de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz de répondre aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable qui est, entre autres, de procéder à la cueillette de données statistiques de consommation d'eau potable dans le secteur résidentiel et non résidentiel ;

Considérant la demande faite par la Municipalité de Baie-Johan-Beetz d'installer un compteur d'eau sur le branchement principal d'alimentation en eau potable, selon les normes de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz et du *Code de construction du Québec, chapitre III, Plomberie*;

Par conséquent, il est proposé par Maryse Bourque appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz octroie un contrat à CJB construction pour l'installation des 15 compteurs d'eau pour la somme de 9 500\$ excluant les taxes applicables selon le document s-bjb-270921-1 reçu le 27 septembre 2021

**d) Résolution 2021-10-04-04 concernant un contrat pour la création d'outil numérique**

Considérant le besoin d'utilisation des différents fichiers utilisés dans le cadre de la campagne de marketing territorial;

Par conséquent, il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la municipalité de Baie-Johan-Beetz octroie un contrat à Visage Régionaux pour la somme de 2 500\$, excluant les taxes applicables pour la création d'un outil numérique rassemblant l'ensemble des éléments graphiques développés pour la campagne de marketing territorial.

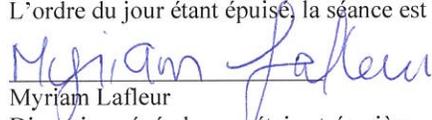
**7. Affaires nouvelles**

**8. Varia**

**9. Période de question**

**10. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 53.

  
Myriam Lafleur  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

  
Martin Côté  
Maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.

Municipalité de Baie-Johan-Beetz  
 Dépenses du 1er au 30 septembre 2021

Fournisseurs	Description	Montant
Assurances La Capitale	Assurance collective (employeurs/employés)	1 059.95 \$
Béton provincial	Béton génératrice	1 835.93 \$
BMR	Tuyau	1 116.69 \$
Cablo CKNA	Internet salle mensuel	120.72 \$
Caraïbes Nordiques	3 Nuits au château (concours)	740.55 \$
Coop BJB	Subvention septembre	2 000.00 \$
	Essence, sac poubelles, piles etc.	249.66 \$
Environex	Mensuel	320.50 \$
Express HSP	Transport pneus loader	103.48 \$
Fonds FTQ/La Capitale	REER (employeur/employés) 2 mois	1 714.40 \$
FQM assurances	Assurances municipales	11 959.48 \$
Harnois groupe pétrolier	Diesel	2 245.24 \$
Hydro-Québec	Aqueduc	671.17 \$
	Garage	306.38 \$
	Egout	173.63 \$
	Salle Phidélem-Harvey	276.66 \$
	Accueil	143.69 \$
	EVP	72.14 \$
	Batiment multi	2 464.03 \$
Laurent Nadeau	Contrat fiches urbanistiques	5 000.00 \$
Luc Tanguay	Soudure Baco+ transort génératrice	187.50 \$
Mono Lino	Pancarte règlements camping	215.29 \$
MRC Minganie	divers	7 912.43 \$
Myriam Lafleur	Déplacement régie	54.00 \$
OK pneus	Réparation pneu loader	264.39 \$
Pages jaunes	Mensuel	60.39 \$
Postes Canada	test d'eau	171.99 \$
Revenu Québec	Remise gouvernementale provinciale août	5 147.18 \$
	Remise gouvernementale provinciale septembre	4 701.55 \$
	Remise gouvernementale provinciale juillet-septembre	6 127.30 \$
Salaires nets	septembre 2021	13 964.55 \$
Sureté du Québec	poste Minganie	5 892.00 \$
Telus	Mensuel	261.95 \$
Tetratech	Rapport trimestriels eau potable	597.87 \$
Tremblay Boies Mignault	Avocats	3 256.51 \$
Xérox	Location imprimante	1 813.47 \$
VISA	Photomètre (chlore total +chlore libre)	558.78 \$
<b>TOTAL</b>		<b>83 761.45 \$</b>